

Synthèse de la consultation préalable du public sur le projet d'ordonnance relative à l'hydrogène, prise en application de l'article 52 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat

1 – Contexte

L'article 52 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat habilite le Gouvernement à prendre par ordonnance toute mesure relevant domaine de la loi aux fins notamment de définir un cadre de soutien et de traçabilité de l'hydrogène renouvelable et bas-carbone.

La consultation du public sur l'ordonnance relative à l'hydrogène, prise en application de l'article 52 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat s'est déroulée du 8 janvier au 2 février 2021. 61 commentaires ont été recueillis, incluant un certain nombre de doublons et de contributions inexploitable (spams, hors sujet, etc.). Ainsi, une fois les commentaires susmentionnés retirés, l'analyse ci-dessous ne porte que sur 44 contributions.

2 – Analyse des contributions

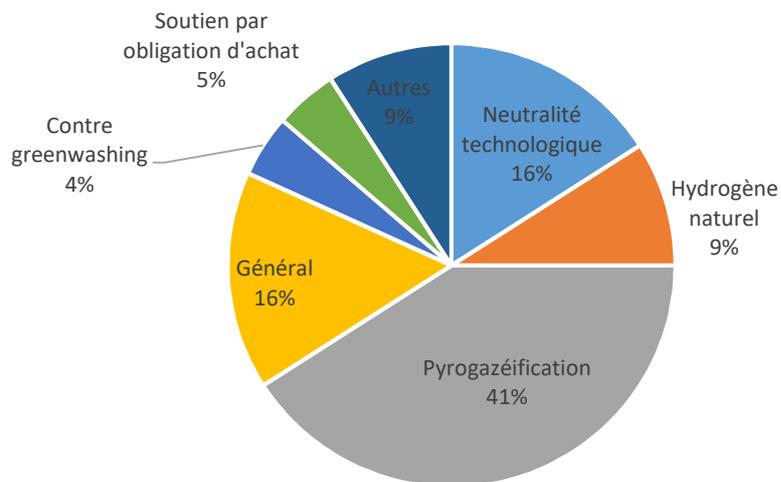
La quasi majorité des contributions n'émet pas de jugement de fond sur les dispositions prévues afin d'instaurer un cadre législatif à l'hydrogène – à l'exception de deux d'entre elles qui déplorent vivement le fonctionnement des garanties d'origine et la possibilité d'écoblanchiment (*greenwashing*) – mais suggèrent des points précis d'amélioration.

De façon sommaire, les projet d'ordonnance traite de trois sujets : les définitions des différents types d'hydrogène, le mécanisme de traçabilité mise en place pour l'hydrogène renouvelable et bas-carbone et le mécanisme de soutien à la production envisagé.

Les deux tiers des contributions (29 sur 44) visent quasi-uniquement à demander la neutralité technologique dans la définition de l'hydrogène renouvelable et bas-carbone. Ainsi, 18 de ces 29 contributions demandent l'inclusion de la pyrogazéification comme technologie produisant de l'hydrogène renouvelable ou bas-carbone (selon les cas) tandis que 4 d'entre elles demandent la reconnaissance de l'hydrogène naturel ; les 7 restantes portent un message de neutralité technologique plus général. Ces demandes sont parfois déclinées dans plusieurs dispositions du projet d'ordonnance (définitions, traçabilité et soutien). Bien que n'ayant pas été comptabilisées comme doublons car déposées par des acteurs différents, la grande majorité des contributions sur la pyrogazéification sont identiques. Il est à noter que le projet de texte proposé vise justement une neutralité technologique dans le cadre de l'habilitation donnée par la loi énergie et climat et n'exclut pas une technologie.

Bien que saluant l'introduction d'un mécanisme de soutien à la production d'hydrogène, deux commentaires demandent la mise en place d'obligation d'achat de l'hydrogène produit, comme cela est le cas pour l'électricité renouvelable et le biométhane, qui leur semble plus adapté à la filière de l'hydrogène.

Enfin, 7 acteurs ayant participé aux différentes réunions de concertation sur ce texte organisées par l'administration ont déposé des contributions détaillées sur les différentes dispositions du projet d'ordonnance. Ces contributions suggèrent un certain nombre d'améliorations ou de modifications mineures déjà présentées lors des concertations et ayant déjà fait l'objet de nombreux échanges avec les autres parties prenantes avant la publication de cette consultation du public. Elles demandent par exemple à clarifier les définitions des différents types d'hydrogènes, à simplifier le dispositif de traçabilité ou à assouplir les règles d'injection de l'hydrogène dans les réseaux de gaz naturel.



Répartition des contributions par thématique

3 – Conclusions

En conclusion, les commentaires déposés sur le projet d'ordonnance relative à l'hydrogène sont positifs, témoignent d'une réelle implication des différents acteurs et de la qualité des concertations menées en amont. Les nombreuses contributions en faveur de la neutralité technologique reflètent fidèlement les échanges menés jusque-là, et les orientations prises dans l'ordonnance. Néanmoins, le nombre de commentaires en faveur de la pyrogazéification est probablement l'objet d'une mobilisation forte d'un groupe d'acteurs, qui n'est pas totalement représentatif des préoccupations générales de l'ensemble de la filière.